

# CCAS

Compte rendu de la réunion du 5 Mars 2018

## Présents :

ACHIN Nicole, BALANDRAU Gilberte, BALAY DUMONTEIL Sylvie, DESMARTIN Maryvonne, GIRAUD Daniel, NAUD Geneviève, VIALETTE André

Excusés : BALANDRAU Marc, RIGUET LARGILLIER Marie-Anne

-----

## ❖ Vote Compte Administratif et Compte de Gestion 2017

### Compte Administratif 2017

*Distribution de la délibération sur le compte administratif 2017, de la vue d'ensemble et du grand livre 2017 détaillé par article.*

**M. le Maire**, fait part aux membres du CCAS, du compte Administratif 2017 :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		TOTAL	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Résultats reportés		561.08		561.08
Opérations de l'exercice	1 063.35	1 607.00	1 063.35	1 607.00
TOTAUX	1 063.35	2 168.08	1 063.35	1 607.00
Résultat de clôture		1 104.73		1104.73

L'excédent de fonctionnement de 1 104.73 €uros sera repris au compte 002 excédent de fonctionnement 2017.

**Les membres du CCAS votent à main levée.**

**Après délibération, le CCAS présidé par M. la Présidente Geneviève NAUD, M. GIRAUD Daniel s'étant retiré, approuve le Compte Administratif 2017 avec 6 voix POUR.**

### Compte de Gestion 2017

**M. le Maire** indique au CCAS que le Compte de Gestion 2017 fourni par la Perception est identique au Compte Administratif 2017 vu précédemment.

**Les membres du CCAS votent à main levée,**

**6 voix POUR**

**0 voix CONTRE**

**0 Abstentions**

**Après délibération, le CCAS approuve le Compte de Gestion 2017.**

## ❖ Vote du Budget Primitif 2018

*Distribution de l'état préparatoire au Budget 2018.*

Après discussion des membres de l'assemblée, le montant du budget primitif 2018 s'établit ainsi :

	DEPENSES	RECETTES
TOTAL	<b>2 574.73</b>	<b>2 574.73</b>

### DETAILS DEPENSES FONCTIONNEMENT

6188	Autres frais divers	<b>1 104.73</b>
6275	Réceptions	<b>1 470.00</b>

### DETAILS RECETTES FONCTIONNEMENT

002	Excédent antérieur reporté	<b>1 104.73</b>
7474	Subvention commune	<b>1 100.00</b>
7713	Libéralités reçues	<b>370.00</b>

#### **M. le Maire**

demande de procéder au vote du budget primitif 2018 par chapitres avec un budget fonctionnement d'un montant de **2 574.73 €**.

**Les membres du CCAS votent à main levée,**

**7 voix POUR**

**0 voix CONTRE**

**0 Abstentions**

**Après délibération, le CCAS approuve le budget primitif 2018 par chapitres**

#### ❖ Signature de la convention avec la Préfecture de l'Ardèche pour la transmission électronique des Actes

**M. le Maire** rappelle que dans le cadre de de la transmission par voie électronique des Actes soumis au contrôle de légalité, le Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Saint Symphorien de Mahun doit signer une convention avec la Préfecture de l'Ardèche ayant pour objet les modalités pratiques d'organisation entre les deux parties.

**M. le Maire** demande aux membres du CCAS s'ils sont d'accord avec cette convention.

**Les membres du CCAS votent à main levée,**

**7 voix POUR**

**0 voix CONTRE**

**0 Abstentions**

**Après délibération, le CCAS, est d'accord avec cette convention relative à la transmission par voie électronique des actes soumis au contrôle de légalité et donne tous pouvoirs à M. le Maire pour effectuer les démarches administratives nécessaires à la signature de cette convention.**